

« La restauration de la musique sacrée »
dans le diocèse de Québec

Archevêché de Québec,
8 mars 1904.

Monseigneur J.-C. K.-Laflamme, P. A.,

Au Séminaire de Québec.

Monseigneur,

Depuis la publication du *Motu proprio* de N. T. S. P. le Pape Pie X sur la « Restauration de la musique sacrée », on s'est adressé de divers côtés à l'autorité diocésaine, pour savoir quelle modification ou quelles innovations il convient d'adopter dans nos églises, relativement au chant et à la musique. Cette autorité elle-même n'avait pas attendu d'être interrogée à ce sujet pour se demander quels seraient les meilleurs moyens à prendre pour répondre pleinement au désir et même à l'ordre du Souverain Pontife.

Car, en cette matière comme en toutes les autres, il ne saurait être question pour l'Eglise de Québec, je ne dis pas de ne pas rester en opposition avec la volonté du Saint-Père, mais même de ne pas mettre un véritable zèle à suivre scrupuleusement ses instructions. Cette fidélité et cet empressement dans l'obéissance au Saint-Siège sont, depuis l'origine, une tradition pour notre Eglise, et seront dans l'avenir, nous l'espérons, comme dans le présent, son honneur et sa gloire.

D'autre part, en un sujet d'aussi grande importance, l'autorité diocésaine ne veut rien prescrire qu'à bon escient, et désire, avant de décider quoi que ce soit, prendre l'avis des personnes les plus entendues en la matière et connues pour leur dévouement à l'Eglise et leur sens vraiment catholique.

Votre compétence et votre expérience dans les choses du chant et de la musique, de même que vos qualités de sagesse et de prudence, me font penser que personne n'est plus apte que vous, Monseigneur, à organiser, à diriger et à mener à bonne fin cette sorte d'enquête destinée à éclairer l'Ordinaire sur ce qu'il est convenable de faire, en ce diocèse, pour donner effet aux prescriptions de N. S. P. le Pape Pie X. S'il est vrai, comme il semble à plusieurs, que nous ne sommes pas bien